



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES  
AMBASSADE DE FRANCE AU SOUDAN

## FICHE SOUDAN

### **I- Organisation de l'enseignement supérieur**

La première administration de l'Éducation fut créée en 1900 par les autorités coloniales britanniques mais ce n'est qu'en 1948 qu'elle exista en tant que ministère à part entière. Aujourd'hui, la charge de l'éducation est partagée entre deux ministères, le ministère de l'Éducation et de l'enseignement général et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le système d'organisation est fédéral, chaque État du pays disposant d'un ministère local, autonome dans sa gestion.

Dans la pratique, le rôle du ministère de l'enseignement supérieur consiste à définir une politique pour l'enseignement supérieur. Toutefois, il affirme avec difficulté ce rôle de pilotage auprès des universités soudanaises, lesquelles jouissent d'une grande autonomie et négocient, très souvent, directement leur budget avec le ministère des Finances.

Dans l'enseignement supérieur, depuis la « révolution du système universitaire » décrétée en 1991, avec la mise en place de la politique d'arabisation, et surtout la création de nouvelles universités décentralisées (elles sont passées de **4 à 30**, au moins une par État), le taux de scolarisation est passé de 2 % à 3,5 % de la tranche d'âge concernée.

L'enseignement supérieur souffre particulièrement des difficultés économiques au Soudan liées à la situation de bellégerance dans le pays et à la sécession de la partie Sud (9 juillet 2011). Les bas salaires des enseignants poussent souvent ces derniers à renoncer à leur métier pour en exercer un autre plus lucratif, voire à quitter le pays pour exercer ailleurs, dans les pays du Golfe par exemple.

Le Soudan consacre actuellement 3,5% du budget de l'État au financement de l'éducation. Sans remettre en cause la politique générale d'arabisation entreprise en 1965, le plan quinquennal 2007-2011 précise que l'enseignement des langues étrangères (français et anglais) fait aujourd'hui partie des priorités.

On assiste également à l'éclosion, ces dernières années, **d'un nombre croissant d'établissements d'enseignement privés**, tant à Khartoum qu'en province. La qualité de l'enseignement dispensé est inégale. Elle peut être excellente comme c'est le cas pour au moins deux universités privées de la capitale qui jouissent d'une très bonne réputation, l'**Université Al Ahfad** pour jeunes filles (Ahfad University for Women) et l'**Université Al Ahlia d'Omdurman**. Le nombre d'étudiants est également très variable d'une université à l'autre.

**Les universités les plus importantes restent dans la capitale** : la plus ancienne, l'**Université de Khartoum** (ex Gordon Memorial College, créé en 1905) accueille plus de la moitié des étudiants soudanais. On peut également citer l'**Université du Soudan pour la Science et la Technologie** (ex Institut Technique de Khartoum créé en 1950), l'**Université El Nilein** (ex. antenne de l'Université du Caire à Khartoum, créée en 1955) et l'**Université Islamique d'Omdurman**. On notera également, l'accueil, en nombre, d'étudiants africains par certaines universités soudanaises notamment l'**Université internationale d'Afrique**, spécialisée dans certaines disciplines telles que la théologie et les études islamiques ou encore la langue arabe.

**En province**, les universités de la Gezira (Wad Medani - 1975), du Kordofan (Al Obeid - 1991) et, plus récemment, de la Butana (Rufa'a - 2007) sont des universités dynamiques et en pointe notamment dans les domaines de l'agronomie et de l'agriculture afin de répondre aux besoins des communautés environnantes.

## **II- Organisation des études et enseignements dispensés**

Pour intégrer l'université, le futur étudiant doit être titulaire du « *Sudanese School Certificate* » (diplôme de fin d'études secondaire). Les inscriptions sont centralisées, et la note obtenue au diplôme de fin d'études secondaire conditionne la possibilité de suivre tel ou tel cursus dans telle université plutôt que dans telle autre.

C'est une organisation calquée sur le système britannique qui continue de prévaloir dans l'enseignement supérieur :

- 4 années d'études pour la licence (*Bachelor of Arts* ou *Bachelor of Sciences*),
- 1 année d'accès à la maîtrise (*B.A* ou *B.S honours*),
- 2 ans généralement pour la maîtrise (*Master*),
- puis le doctorat (*PhD*).

## **III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

Compte tenu du faible investissement de l'Etat soudanais dans l'enseignement supérieur et la recherche, les universités ont acquis une très forte autonomie. Elles gèrent ainsi leur calendrier universitaire (notamment celui des examens) et ont leur propre politique de bourses d'études. Certaines universités publiques ou privées, en quête de reconnaissance internationale, disposent de fonds non négligeables.

Un atout lié à l'organisation même des études, mérite d'être souligné. Le parcours permet d'acquérir une double formation grâce à un système modulaire avec des disciplines majeures et mineures.

## **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur**

### **a) français**

*Les liens entre établissements soudanais et français ne sont pas toujours formalisés et relèvent encore assez souvent de la relation personnelle existant entre les enseignants et chercheurs des deux pays. Malgré tout, on retiendra :*

#### **Dans le domaine de l'agriculture :**

Une coopération soutenue existe entre, d'une part, l'Université de la Gezira et l'INRA (institut national de recherche agronomique) et, d'autre part, l'Université du Kordofan et le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) pour la formation de doctorants soudanais dans les domaines spécifiques tels que l'amélioration de la qualité des plantes, de la production animale ou encore de la protection des végétaux contre les ravageurs (Acridiens). Un Memorandum of understanding (MOU) a été signé en mars 2011 entre l'Université du Kordofan et le CIRAD.

De manière complémentaire, un MOU a été signé en juin 2011 entre l'Université de la Butana et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA) notamment pour l'accueil d'étudiants français et la formation de chercheurs seniors soudanais.

#### **Dans le domaine de la médecine :**

La coopération dans le domaine de la médecine se concentre essentiellement à la lutte contre le Cancer. Un accord de coopération entre le Centre National de lutte contre le Cancer (Institut de médecine nucléaire, de biologie moléculaire et d'oncologie) dépendant de la Faculté de Médecine de l'Université de la Gezira et l'Institut Curie – Paris a été signé le 20 mars 2010. L'objectif principal de cette convention est de participer à la formation et à la mise à jour des connaissances du personnel médical et infirmier du NCI-UG. (National Cancer Institute-University of Gezira).

Cet accord vise la formation en France de doctorants et de médecins soudanais comme la formation sur place. La première demande du NCI-UG concerne un soutien à la formation pour renforcer les capacités de son personnel médical et infirmier dans **trois domaines principaux**. Le domaine spécifique de **l'oncologie pédiatrique** apparaît comme prioritaire compte tenu de la jeunesse de la population soudanaise et du caractère hautement curable de ces cancers lorsqu'ils sont traités et ce, même à un stade avancé.

**La chirurgie** est présentée comme la seconde des priorités du NCI-UG dans la mesure où celle-ci est pratiquée de façon dispersée et dans des conditions précaires, alors qu'il s'agit d'un élément majeur et déterminant pour l'avenir pour la plupart des tumeurs solides.

La troisième priorité est **la radiothérapie**.

En parallèle, ce même Institut de lutte contre le cancer entretient des relations avec le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC) de Lyon.

**Dans le domaine de la botanique :**

**Une convention de coopération** a été signée, au début de l'année **2011**, entre l'Université de Nancy 1 Henri Poincaré et l'Université de Khartoum afin de faciliter et d'intensifier les échanges scientifiques et techniques entre ces deux établissements d'enseignement supérieur pour une période de cinq ans. Les domaines scientifiques concernés par cet accord sont la phytochimie, la biotechnologie des plantes, la microbiologie et la chimie.

**Dans le domaine des sciences humaines et sociales :**

Un accord de coopération a été signé en 2009 entre l'Université de Khartoum (faculté des sciences économiques et sociales) et l'Université Paris 8 (UFR 4 Sociologie, Littérature/Histoire).

L'antenne du Centre d'Études et de Documentation Économiques, Juridiques et Sociales (CEDEJ) du Caire à Khartoum travaille en étroite relation avec certaines institutions locales (Université de Khartoum, MOU signé en 1995 reconduit en 2010 ; Université Ahlia) autour de programmes de recherches (anthropologie urbaine depuis 1999, Wamakhair (eau) depuis 2008.

L'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) a signé une convention de coopération scientifique avec l'Université Ahlia d'Omdurman en janvier 2003.

**Dans le domaine de l'archéologie :**

La Section Française de la Direction des Antiquités du Soudan (SFDAS) qui est à la fois un établissement de recherche et un service de coopération avec la Commission soudanaise des Antiquités (NCAM), a engagé des partenariats avec les universités spécialisées dans l'archéologie de la vallée du Nil (Université Charles-de-Gaulle Lille 3, Universités de Poitiers, Université Paris IV Sorbonne ; Université de Khartoum et Université de Shendi).

**IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur**  
**b) d'autres pays, notamment européens**

La plupart des universités soudanaises font partie de la Fédération des universités du monde islamique (FUMI) et de l'Association des universités africaines (AAU).

L'Université de Khartoum entretient des relations de coopération avec des Universités asiatiques notamment chinoises, indiennes et japonaises.

Ce poste s'est efforcé de soutenir l'intégration régionale d'universités soudanaises notamment dans les domaines de l'agronomie. Ainsi, des MOU sont en cours de signature entre les Université du Kordofan et de la Butana et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Des perspectives encourageantes de coopération sont également possibles avec le Tchad.

**V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-soudanaise**

L'Ambassade de France à Khartoum entend continuer à faciliter et à dynamiser les programmes d'échanges et de recherche entre les établissements français et soudanais en vue de la formation d'excellence des élites, et à faire entériner d'autres protocoles d'accord entre universités françaises et soudanaises. Nos partenaires sont intéressés par les propositions de bourses à coûts partagés, séduits par les universités françaises qu'ils ont pu visiter et par l'expertise française dans les domaines des sciences exactes, des sciences de l'ingénieur et de l'agriculture. Il s'agira, dans le futur, d'institutionnaliser davantage nos accords de coopération avec des programmes nationaux de bourses à coûts partagés avec les universités soudanaises et de soutenir l'adhésion à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) des principales universités de Khartoum et de province.

## **VI- Contacts utiles**

### **Pierre MULLER**

Conseiller de coopération et d'action culturelle  
Directeur de l'Institut français régional du Soudan  
Ambassade de France au Soudan  
Service de la valise diplomatique  
92438 Châtillon cedex  
+249 (0)1 83 47 10 82 (numéro de l'Ambassade. Demander le correspondant)  
e-mail : [pierre.muller@diplomatie.gouv.fr](mailto:pierre.muller@diplomatie.gouv.fr)

### **Raphaël MALARA**

Attaché de coopération  
Ambassade de France au Soudan  
Service de la valise diplomatique  
92438 Châtillon cedex  
+249 (0)1 83 47 10 82 (numéro de l'Ambassade. Demander le correspondant)  
e-mail : [raphael.malara@diplomatie.gouv.fr](mailto:raphael.malara@diplomatie.gouv.fr)

Mise à jour : 25 janvier 2012